



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

Nombre des membres
afférents au conseil
municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux
délibérations : 11

L'an deux mil quatorze, le onze du mois d'avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mmes Laurence MONTALAIS, Hélène HOURLIER, Florence CAILLET et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Jacques MONNET, Aurélien DELBOULLE, Mathieu CARIN, Alexandre PASCAL-GIROUD, Jean-François POITOU.

Mme Hélène HOURLIER a été nommée secrétaire de séance.

1. Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consentir au maire les délégations suivantes :

- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- La passation des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- La possibilité d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- La décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption.
- De décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

2. Désignation des conseillers communautaires.

Titulaire : Dominique POMMAT, Maire :

Suppléant : Hervé MARAIS, 1^{er} Adjoint.

3. Désignation du représentant au sein de la CLECT (commission locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Chambéry.

Jean-François POITOU, Conseiller Municipal.

4. Désignation des représentants au sein des commissions de Chambéry Métropole.

- Communication et des technologies de l'information : Jean François POITOU.
- Commission, aménagement et développement durable : Hervé MARAIS, Laurence MONTALAIS, Noëlle DOMENECH.
- Projet d'agglomération et politiques contractuelles : Laurence MONTALAIS, Jean-François POITOU.
- Développement économique et relations avec l'enseignement supérieur et la recherche : Laurence MONTALAIS.
- Transports et développement de l'inter modalité : Mathieu CARIN, Hervé MARAIS, Noëlle DOMENECH.
- Gestion des déchets ménagers et assimilés : Mathieu CARIN, Dominique POMMAT, Hervé MARAIS.
- Equipements collectifs d'agglomération et relations avec les clubs et associations utilisateurs : Noëlle DOMENECH.
- Logement et mise en œuvre du PLH : Hélène HOURLIER, Jean François POITOU.
- Suivi de l'agriculture périurbaine, valorisation des espaces naturels et ruralité : Alexandre PASCAL-GIROUD, Aurélien DELBOULLE, Dominique POMMAT.
- Gestion des cours d'eau et travaux de mise en œuvre du Plan de prévention des risques d'inondation : Alexandre PASCAL-GIROUD, Jacques MONNET.

5. **Désignation du représentant au sein du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de Chambéry Métropole.**

Jacques MONNET, Adjoint aux travaux.

6. **Désignation des représentants au sein de Métropole Savoie.**

Titulaire : Dominique POMMAT, Maire.

Suppléant : Hervé MARAIS, 1^{er} Adjoint.

7. **Désignation d'un correspondant défense auprès de l'Etat.**

Jean-François POITOU, Conseiller Municipal.

8. **Désignation des représentants au sein du SIVU de la gendarmerie de Challes-Les-Eaux.**

Titulaires : Dominique POMMAT et Jean François POITOU. Suppléants : Hélène HOURLIER et Jacques MONNET.

9. **Désignation des représentants au sein de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).**

Titulaire : Noëlle DOMENECH.

Suppléante : Hélène HOURLIER

10. **Désignation des représentants au sein du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Laysse :**

Titulaire : Dominique POMMAT, Maire.

Suppléants : Hervé MARAIS, 1^{er} Adjoint et Mathieu CARIN.

11. **Désignation des représentants au sein du Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Laysse :**

Titulaires : Laurence MONTALAIS et Noëlle DOMENECH. Suppléante : Florence CAILLET.

12. **Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :**

Titulaire : Dominique POMMAT, Maire. Suppléants : Aurélien DELBOULLE et Hervé MARAIS.

13. **Désignation des membres du conseil d'administration au CCAS (Centre Communal d'Action Social).**

N'ayant pas recueilli toutes les réponses des membres extérieurs au conseil, ce point est reporté.

Arrivé de Monsieur Aurélien DELBOULLE

14. **Vote du compte de gestion 2013.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2013.

15. **Vote du compte administratif 2013.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2013.

Section de fonctionnement

Recettes	291 400.96
Dépenses	295 896.32
Report n-1	155 969.50
Résultat	151 474.14

Section d'investissement

Recettes	233 757.64
Dépenses	131 569.37
Report n-1	114 876.58
Résultat	- 12 688.31

Restes à réaliser

Recettes	- 38 670.00
----------	-------------

16. **Programmation 2014 des travaux en forêt communale et demande de subvention auprès du Conseil Régional.**

Le Conseil Municipal, dans la continuité des travaux de l'équipe municipale précédente, décide à l'unanimité de programmer pour 2014 l'exploitation par câble de la parcelle 9, l'exploitation par tracteur des parcelles 7, 14 et 15. et la construction de la piste d'accès à la parcelle 7. Montant total des travaux : 43 100€.

17. Montant de l'indemnité de fonction des Adjointés au Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités des adjoints à hauteur de 6.60% de l'indice 1015, soit 250.90 € brut par mois (inchangé).

18. Tarifs de location de la salle polyvalente.

Dans une volonté de simplification et de croissance des locations tout garantissant la tranquillité des riverains, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1- D'instaurer un nouveau tarif pour tous : 200€ la journée de 9h à 19h samedi ou dimanche.
- 2- Le tarif weekend pour les administrés de la commune passe de 165€ à 150€ ;
- 3- le tarif journée de la petite salle passe de 50€ à 150€ pour les personnes extérieurs à la commune ;
- 4- le tarif journée en semaine passe de 260€ à 150€ pour les administrés de la commune ou une association extra communale, pour plusieurs jours d'affilé le tarif journée est multiplié par le nombre de jour avec un taux dégressif de 0,8.

19. Tarifs de location du gite communal.

Dans le même esprit et pour "coller" au mieux aux prix du marché, le conseil municipal, après avoir pris conseil auprès des Gîtes de France, décide à l'unanimité de modifier les tarifs de location comme suit :

Baisse des tarifs hiver. Semaine de 590€ à 690€. Weekend 390€. Création d'un tarif court séjour 470€.

Stabilisation des tarifs été. Semaine de 490€ à 790€. Weekend 390€. Création d'un tarif court séjour 470€.

Les photos sur le site internet seront refaites.

20. Questions diverses.

Le problème récurrent d'écoulement dans la traversée du village de Monthoux a été pris en charge, Jacques MONNET, Adjoint aux travaux tente d'obtenir une solution rapide.

Des enfants jouent régulièrement dans le croisement à l'entrée du village du Chef-Lieu. Ce lieu est dangereux, les élus travaillent pour trouver un lieu sécurisé (près de la salle polyvalente).

Un autre problème récurrent est évoqué : la sécurité routière. Des points "noirs" ont été identifiés et seront priorités.

Un RDV a été pris avec l'Agence Touristique de la Savoie afin de travailler entre autre sur l'aménagement de l'entrée du village du Chef-Lieu. Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a déjà été rencontré.

Différentes pistes sont évoquées pour la reconversion du bâtiment communal dite "ancienne maison Fugier", location gratuite contre travaux pour l'installation d'un artisan, d'un artiste... La population sera associée à la réflexion dès que des pistes fermes auront été établies. Dans l'immédiat il va être procédé au chiffrage pour la sécurisation du toit.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Fait en Mairie le 15 avril 2014.

**Le Maire
Dominique POMMAT**

